

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Natourau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-38

PROGRAMME LIFE WILD BEES : CONVENTIONNEMENT DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN ET QUATRE BENEFICIAIRES ASSOCIES ET ACQUISITION DE MATERIEL D'INVENTAIRE, DE PHOTOGRAPHIE ET D'IDENTIFICATION D'ABEILLES SAUVAGES - (LIFE19 NAT/FR/000975)

Date de la convocation
05/04/2022

Le 12 avril 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		M.H. MICHON	X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie			X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe			X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée		P. BRUGERE	X		
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément		C. HORNEBECK	X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles		B. POUYAUD	X		
	MOUNAUD Patrick			X		
	SALVIAT Gérard		P. BRUGERE	X		
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	3		6	6
	TOTAL EPCI et communes	6	4		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 1404

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire»

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables

Mesure n°7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques

Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation n°8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs sur le territoire

Mesure n°38 : Développer les coopérations

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président ;

Considérant

- La mise en œuvre du Plan National d'Action sur les Pollinisateurs et déclinaison régionale
- L'adéquation du projet LIFE Wild Bees à la feuille de route Néo Terra de la région Nouvelle Aquitaine
- L'engagement auprès aux côtés du PNR Périgord Limousin depuis mars 2019 pour la construction du programme LIFE
- La validation du programme LIFE par l'Union Européenne et les accords de co-financement acquis, en particulier celui de la Région Nouvelle Aquitaine,
- La Charte 2018-2033, et notamment les mesures 1, 5, 7 et 38
- La grande méconnaissance des abeilles sauvages sur le territoire du PNR
- l'importance écologique et économique de la préservation de ces insectes

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) est engagé depuis fin 2021 dans le programme européen LIFE Wild Bees. Ce projet s'inscrit dans le cadre des deux Plans Nationaux sur les insectes pollinisateurs et leur déclinaison régionale. Il regroupe les cinq Parcs naturels régionaux (PNR) de Nouvelle-Aquitaine et est piloté par le PNR Périgord-Limousin. Ces cinq Parcs naturels

régionaux sont accompagnés par l'Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement (OPIE), l'unité mixte de recherche Biogéco et par l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (ARB NA).

Les objectifs de ce programme sont :

- L'amélioration des connaissances sur les abeilles sauvages
- La création d'un maillage dense d'habitats favorables à ces espèces
- La transmission des bonnes pratiques pour la préservation de ces espèces aux professionnels des territoires et aux citoyens
- La structuration de la filière « Végétal Local »

Description du projet :

Plusieurs actions en maîtrise d'ouvrage du PNR ML vont être déclinées dès 2022, année de lancement en particulier des inventaires d'abeilles sauvages sur différents sites naturels diversifiés et des éléments de communications associés à la valorisation des données acquises.

Le présent rapport vise à exposer les besoins d'acquisitions de matériels et les modalités associées.

1. Acquisition d'une loupe binoculaire et de matériels photographiques

Par la voie d'une convention de groupement de commandes entre le Parc naturel régional Périgord Limousin et quatre bénéficiaires associés du LIFE « Wild bees », partageant à la fois des besoins et objectifs similaires, souhaitent, dans un souci de coordination et d'efficacité, s'accorder pour obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes pour certains matériels.

Les bénéficiaires associés à la commande groupée sont, en plus du Pnr Périgord Limousin :

- Le PNR Landes de Gascogne
- Le PNR Médoc
- Le PNR Millevaches en limousin
- Le PNR du Marais poitevin.

La commande publique associée à l'achat groupé de loupes binoculaires, nécessaires à la détermination des espèces d'abeilles capturées lors des inventaires, est administrée par le PNR Périgord Limousin. Le devis et la facturation sera nominativement dédiée à chaque bénéficiaire, qui en assumera la charge financière.

La convention prévoit également l'acquisition d'une tablette GPS et d'un appareil photo. Ces deux matériels ne sont pas jugés utiles par les services du PNR ML. En revanche, des objectifs adaptés à un appareil Reflex déjà en possession du PNR ML sont nécessaires pour la mise en valeur :

- D'une part des échantillons biologiques récupérés (macrophotographie des spécimens pour communication voire détermination par des spécialistes externes),
- D'autre part des actions opérationnelles de terrain à venir (actions dans les bourgs, les espaces naturels, les animations, ...) via un zoom polyvalent type 70-200 mm.

2. Acquisition de matériels divers pour la mise en œuvre des piégeages d'abeilles d'inventaires.

15 sites naturels vont bénéficier d'inventaires. Chaque site dispose de plusieurs batteries de pièges d'abeilles, dont la localisation précise est en cours de finition. Ces inventaires vont être menés pendant 5 ans, de mars à octobre, à raison d'une session d'échantillonnage par mois.

Ces échantillonnages reposent sur un protocole de piégeage commun à tous les protagonistes du LIFE. La réalisation de ces inventaires nécessite l'acquisition de différents matériels pour fabriquer les pièges, leur support et leur mise en défens (cas de sites pâturés) ainsi que leurs protections et ensuite mener les échantillonnages.

Les besoins matériels concernent :

- des jerricanes d'eau pour un volume de 60 L environ
- une sangle à cliquet
- 300 vis à bois de dimension 3,5x30 environ
- 54 piquets en métal de 1m environ
- 162 isolateurs de clôture à fixer sur les piquets en métal
- 450m de ruban électrique de 4cm d'épaisseur environ
- un forêt à béton de diamètre 10mm
- une massette
- un entonnoir
- du liquide vaisselle incolore et inodore
- des marqueurs indélébiles

Notons que la liste présentée n'est pas exhaustive et que certains matériels communs aux différents PNR ont été acquis et pris en charge par le PNR Périgord Limousin.

Plan de financement :

Dépenses TTC		Recettes prévisionnelles		
Items	Montant	Recettes	Taux	Montant
Loupe binoculaire	2 600 €	Etat	9,2%	382,72 €
Matériels d'échantillonnage	600 €	Région	13,1%	544,96 €
Objectif macro	960 €	Europe	60,0%	2 496 €
		Autofinancement	17,7%	736,32 €
Total	4 160 €			4 160 €

Des recettes complémentaires sont possibles et existent mais non encore contractées et dont la ventilation par action du programme LIFE n'est pas actée avec par exemple un forfait annuel du département de la Haute-Vienne allouée au PNR ML de 1500 €, ou un versement de l'OFB annuel de 100 000 € à ventiler entre chaque bénéficiaire du programme.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'autoriser le Président à :
 - Signer la convention de commande groupée avec le PNR Périgord Limousin en charge de la mise en concurrence ;
 - Effectuer les dépenses de matériels nécessaires à la mise en œuvre des inventaires et suivis d'abeilles sauvages ;
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant la bonne mise en œuvre de cette opération de démarrage du LIFE Wild Bees ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à :
 - Signer la convention de commande groupée avec le PNR Périgord Limousin en charge de la mise en concurrence ;
 - Effectuer les dépenses de matériels nécessaires à la mise en œuvre des inventaires et suivis d'abeilles sauvages ;
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant la bonne mise en œuvre de cette opération de démarrage du LIFE Wild Bees ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2022, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 9/ Votants : 14 (dont 5 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 15.04.22
Et qu'elle a été affichée le 15.04.22



REÇU LE
15 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

